

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021 à 19h00 par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Jean-François Perrier, Louis Laurier, Dean Brisson, Benoit Gratton et Madame Fanny Véronique Couture. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et enregistrement de celle-ci.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.
- 4) Ratification des déboursés.

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 5) Demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- 6) Demande de subvention dans le cadre du programme « Stations de nettoyage d'embarcations » /offre de services.
- 7) Offre de la Ville de Mont-Tremblant / desserte en sécurité incendie.
- 8) Éclairage des rues / offre de Énergère.
- 9) Période de questions.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10) Correspondance :
- 11) Camp Aventuriers de jour 2021.
- 12) Offre des Frères de Notre-Dame de Miséricorde / cession de 3 terrains.
- 13) Offre de services de Nordikeau / bilan stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2020 (1 850\$).
- 14) Offre de services de Nordikeau / vérification du débitmètre (900\$).
- 15) Demande d'appel d'offres sur invitation marquage de la chaussée 2021/2022/2023.
- 16) Offre de collaboration pour la campagne de vaccination covid 19 / Centre d'Action Bénévole Laurentides.
- 17) Appui à l'organisme Unis pour la Faune (UPS).
- 18) Campagne de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.
- 19) Proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021, semaine de la santé mentale.

- 20) Demande d'un délai auprès du MAMH, adoption d'un règlement de concordance au règlement numéro 355-2020 de la MRC des Laurentides.
- 21) Renouvellement de l'adhésion à l'OBV RPNS (100\$).
- 22) Programme d'assistance financière aux célébrations locales.
- 23) Varia : a)
- 24) Période de questions.
- 25) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 36-21**  
**AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET**  
**ENREGISTREMENT DE CELLE-CI**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020, le décret 418-2020 du 7 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril 2020, le décret 483-2020 du 29 avril 2020, le décret 501-2020 du 6 mai 2020, le décret 509-2020 du 13 mai 2020, le décret 531-2020 du 20 mai 2020, le décret 544-2020 du 27 mai 2020, le décret 572-2020 du 3 juin 2020, le décret 593-2020 du 10 juin 2020, le décret 630-2020 du 17 juin 2020, le décret 667-2020 du 23 juin 2020 le décret 690-2020 du 30 juin 2020, le décret 717-2020 du 8 juillet 2020, le décret 807-2020 du 15 juillet 2020, le décret 811-2020 du 22 juillet 2020, le décret 814-2020 du 29 juillet 2020, le décret 815-2020 du 5 août 2020, le décret 818-2020 du 12 août 2020, le décret 845-2020 du 19 août 2020, le décret du 895-2020 du 26 août 2020, le décret 917-2020 du 2 septembre 2020, le décret 925-2020 du 9 septembre 2020, le décret 948-2020 du 16 septembre 2020, le décret 965-2020 du 23 septembre 2020, le décret 1000-2020 du 30 septembre 2020, le décret 1023-2020 du 7 octobre 2020, le décret 1051-2020 du 14 octobre 2020, le décret 1094-2020 du 21 octobre 2020, le décret 1113-2020 du 28 octobre 2020, le décret 1150-2020 du 4 novembre 2020, le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, le décret 1038-2020 du 9 décembre 2020, le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020, le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, le décret 3-2021 du 13 janvier, le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, le décret 59-2021 du 27 janvier, le décret 89-2021 du 3 février 2021, le décret 103-2021 du 10 février, le décret 124-2021 du 17 février, le décret du 141-2021 du 24 février, le décret 176-2021 du 12 mars 2021 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 12 mars 2021, ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 émit le 26 avril 2020 stipulant que toute réunion, séance ou assemblée qui aura lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, de la directrice générale/secrétaire-trésorière et de la directrice générale adjointe, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence, que cet enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 37-21**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 38-21**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 9 février 2021 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 23-21 à 35-21 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 39-21**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 10059 à 10095 inclusivement, pour un montant de 134 948.30\$ et des comptes à payer au 09/03/2021 au montant de 10 754.97\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5756 à 5786 inclusivement pour un montant de 18 548.39\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
10059	Bell Mobilité	Cellulaires février 2021	138.28\$
10060	Charron Marie-Claude	Entente électricité lumière de Noël parc	90.00\$
10061	Drumco Énergie	Génératrice	49 895.14\$
10062	Hamster	papier 8½X11, papier 8½X14 (remplace chèque annulé #10051)	247.11\$
10063	Hydro-Québec	Électricité hangar 197.21 \$ Électricité station de pompage 803.22 \$ Électricité patinoire 483.47 \$ Électricité réservoir gravitaire 83.61 \$ Éclairage rues & location poteaux 259.92 \$ Électricité maison des jeunes 29.86 \$ Électricité caserne 742.77 \$ Électricité parc & terrain tennis 57.43 \$ Électricité hôtel de ville 583.99 \$	3 241.48\$
10064	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention février 2021	82.97\$
10065	Municipalité de Brébeuf	Déneigement 2020-2021 ch. du Lac-à-la-Loutre	299.21\$
10066	Municipalité du Canton Arundel	Premiers répondants 2021 - 1er versement	5 813.30\$
10067	Palliacco	Don	100.00\$

10068	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Frais annuel 2021 affiliation cour municipale	344.19\$
10069	Stevenson Nancy	Remplace chèques expirés #5450 et #5523	97.50\$
10070	Dubé Guyot inc.	Perception de taxes	468.55\$
10071	Équipe Laurence	Service ingénierie - Stabilisation talus ch. de la Rouge	689.85\$
10072	Hydro-Québec	Électricité puits aqueduc 89.60 \$ Électricité garage 184.62 \$	274.22\$
10073	L'information du Nord	Avis public consultation écrite projet règl. 339-21	306.98\$
10074	PFD Avocats	Frais juridique - réforme cadastrale	678.35\$
10075	Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation des véhicules	4 182.70\$
10076	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel	7 799.45\$
10077	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.17\$
10078	Eurofins Environex	Analyses d'eau février 2021	137.11\$
10079	Ministère du Revenu du Québec	DAS février 2021	8 282.78\$
10080	M.R.C. des Laurentides	Quote-part 2021 - 1er versement	46 721.00\$
10081	Provost Fabien	Entretien patinoire 2020-2021 - 2è versement	2 000.00\$
10082	Receveur Général du Canada	DAS février 2021	2 908.36\$
5756-5786	Employés	Salaires février 2021	18 548.39\$
<b>TOTAL</b>			<b>153 496.09\$</b>

#### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
10083	Brandt	Filtres, tendeur de courroie, barrure de sécurité	359.06\$
10084	Carquest Canada Ltée	Phares, raccords, fluide diesel, lave-glace, huile, filtres	640.22\$
10085	Centre du Camion Mont-Laurier	Réparations 10 roues	3 727.47\$
10086	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Réparer sifflet réservoir à l'huile garage	109.23\$
10087	Groupe JLD Lague	Cable, lame, bolt, lock nut	607.82\$
10088	Hamster	Lingettes nettoyantes, désinfectant mains, webcam, stylos, surligneurs, papier 11X17, bloc-note, boîtes de classement, étampe payé	440.35\$
10089	Machineries Forget	Réparer problème électrique 10 roues	328.77\$
10090	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Mèche à béton, mousse poignées de porte, boulons, pelle à neige, tuyau flex	180.11\$
10091	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Boyau, raccords	25.08\$
10092	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 13/02/21 au 13/03/21 Vidange fosse scellée 203, rue Principale	408.16\$
10093	Purolator inc.	Frais de transport	10.92\$
10094	Villemaire Pneus & Mécanique	Pneu x 1 (10 roues), Pneus x 2 (pépine), Pneus x 4 camionnette	3 533.23\$
10095	Visa Desjardins	Essence, produits nettoyants, colis, courrier recommandé, abonnement mensuel zoom	384.55\$
<b>TOTAL</b>			<b>10 754.97\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

## **RÉSOLUTION 40-21**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU QU'étant donné les directives gouvernementales la municipalité se doit de procéder à l'enregistrement des séances et que présentement les équipements utilisés ne sont pas adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 41-21**

### **OFFRE DE SERVICES ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a lancé en février 2021 le programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022 » afin de lutter contre les espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QU'une subvention maximale de 75% de la valeur totale des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 15 000\$ par projet peut être obtenue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande de subvention dans le cadre de ce programme et désire obtenir l'aide de l'OBV RPNS afin de l'appuyer dans sa démarche d'implantation d'une station de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT l'OBV RPNS a fait parvenir une offre de service consistant en la recherche d'information, du montage financier ainsi que dans la rédaction de la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que l'offre de services reçue en date du 26 février au montant de 991.66\$ taxes incluses est acceptée.

Que l'organisme de bassins versants des Rivières Rouges, Petite Nation et Saumon représenté par Madame Geneviève Gallerand, est autorisé à agir au nom de la municipalité d'Huberdeau et à présenter une demande de subvention en regard au programme « Stations de nettoyage d'embarcations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 42-21**

#### **CONFIRMATION DU RETRAIT OFFICIEL DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES / OFFRE DE REGROUPEMENT AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 12 janvier 2021 le conseil de la municipalité d'Huberdeau de par sa résolution 09-21 a informé les municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides de son intention de mettre fin à son adhésion à titre de membre de la RINOL à son échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides ont également fait part à la municipalité de leur intention de se retirer de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Régie intermunicipale Nord Ouest se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a transmis en date du 5 février 2021 une offre de service en service incendie pour desservir le district 3, soit les Municipalités d'Arundel, Barkmere, Huberdeau et Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'avec une desserte par le SSIMT, la municipalité bénéficierait d'un service clé en main ayant pour avantages :

- De 36 pompiers formés selon les lois en vigueur au Québec dans les casernes de Mont-Tremblant et des pompiers à temps partiel rattachés à la caserne de Montcalm;
- De huit pompiers en garde interne de jour (7h à 19h) dans les casernes 51 et 52 de Mont-Tremblant;
- De quatre pompiers en garde interne et quatre pompiers en garde externe dans les périodes de nuit (19h à 7h) et week-end à Mont-Tremblant;
- D'un état-major à temps plein;
- D'un service de prévention capable de rencontrer les cibles au schéma de couverture de risques pour les bâtiments représentant des risques plus élevés;

- D'un service offrant l'ensemble des sauvetages techniques à coût zéro;
- De véhicules d'urgence et d'équipements performants;
- D'une voix, pour les municipalités, afin d'émettre des recommandations par le biais du comité intermunicipal en sécurité incendie de la ville de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT QUE cette proposition suggère la fermeture de la caserne d'Huberdeau, lequel bâtiment pourrait être utilisé afin de combler d'autres besoins pour la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère cette alternative la meilleure solution pour la municipalité d'Huberdeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

- De confirmer le retrait de la Municipalité d'Huberdeau de l'entente constituant la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) à son échéance le 31 décembre 2021;
- De confirmer l'intention de la Municipalité d'Huberdeau de signer une entente de service de desserte incendie avec la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 43-21**  
**OFFRE / PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX ET**  
**MAINTIEN DES PERFORMANCES ÉCONERGÉTIQUE - VOLET**  
**ÉCLAIRAGE DE RUE**

ATTENDU QUE la compagnie Énergère nous a fait parvenir une offre pour son programme de gestion des actifs municipaux et maintien des performances éconergétiques - volet éclairage de rue;

ATTENDU QUE le conseil trouve cette plate-forme informatique/numérique de gestion dispendieuse pour le nombre de luminaires appartenant à la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ne désire pas adhérer pour l'instant au programme de gestion des actifs municipaux (GAM) et maintien des performances éconergétiques - volet éclairage de rue au montant annuel de 546\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 44-21**  
**CAMP DE JOUR 2021**

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, le camp de jour sera organisé par le Camp des Débrouillards;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 995\$/enfant + taxes pour une durée de 7 semaines de camp;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rembourser une partie des frais d'inscription aux parents d'enfants provenant de la municipalité d'Huberdeau qui inscriront leur enfant dans un camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil autorise un remboursement des frais d'inscription à un camp de jour (service de garde non inclus) aux parents d'enfants d'une même famille, résident de la municipalité d'Huberdeau, selon ce qui suit et sur présentation de pièces justificatives :

- 1<sup>er</sup> enfant : 490\$
- 2<sup>e</sup> enfant : 550\$
- 3<sup>e</sup> enfant : 590\$

Le montant de remboursement ne peut cependant excéder les frais de non-résidents réellement payés ni dépasser le montant maximal de remboursement prévu par enfant.

Que l'offre reçue du Camp des débrouillards en date du 9 mars est acceptée tel que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 45-21**

#### **OFFRE DES FRÈRES DE NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE / CESSION DE TERRAINS**

ATTENDU QUE suite au plan déposé dans le cadre de la rénovation cadastrale par le Ministère de l'Énergie et des Ressources, les frères de Notre-Dame de Miséricorde ont fait parvenir en date du 8 février 2021 une offre pour céder à la municipalité, 3 parcelles de terrains situés dans la municipalité d'Huberdeau, le tout gratuitement;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour acquérir lesdits terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que la proposition des Frères de Notre-Dame de Miséricorde pour l'acquisition des lots 6 215 843, 6 214 184 et 6 215 970 est acceptée, et que la directrice générale est autorisée à mandater un notaire pour la rédaction des documents relatif à cette cession.

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Huberdeau les documents relatifs à cette cession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 46-21**

#### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / ASSISTANCE TECHNIQUE EN LIEN AVEC LE SQEEP / DÉCLARATION VOLUMES D'EAU PRÉLEVÉS**

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) la municipalité doit remplir certains formulaires pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

ATTENDU QU'afin de se conformer au *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* la municipalité doit soumettre une déclaration des volumes d'eau qu'elle a prélevés;

ATTENDU QU'une offre des services professionnels pour compléter la SQEEP nous a été transmise consistant en :

- Audit de l'eau de l'Américan Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement (Outil BI)
- Bilan d'eau 2020 de la SQEEP
- Communications avec le MAMH jusqu'à l'approbation finale du bilan 2020.

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour remplir la déclaration des prélèvements d'eau nous a été transmise au tarif de 85\$ l'heure (environ 3 heures);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services professionnels « Assistance technique en lien avec la SQEEP » reçue de Nordikeau en date du 27 janvier 2020 et portant le numéro 80000-001-8781 au montant de 1 850,00\$, ainsi que l'offre reçue par courriel en date du 9 mars 2021 au tarif horaire de 85\$/h pour la déclaration des prélèvements d'eau sont acceptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 47-21** **OFFRE DE SERVICES VÉRIFICATION DU DÉBITMÈTRE**

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) la municipalité doit faire effectuer la vérification du débitmètre annuellement;

ATTENDU QUE la compagnie Nordikeau nous a fait parvenir une offre de services pour les années 2021, 2022 et 2023 pour effectuer la vérification du débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu;

Que l'offre reçue de Nordikeau en date du 18 février 2021 au montant de 900\$ plus taxes par année, pour effectuer la vérification du débitmètre pour les années 2021, 2022 et 2023, est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 48-21** **DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour effectuer le marquage de la chaussée, pour les années 2021-2022-2023, lequel consiste au traçage de ± 25 kms d'une ligne axiale jaune de 120mm réfléchissante norme MTQ, frais de transport, déplacement et signalisation inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 49-21**

### **OFFRE DE COLLABORATION POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION COVID 19 / CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES**

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévole Laurentides a fait parvenir en date du 22 février 2021 une entente de collaboration pour le transport des personnes de 65 ans et plus pour recevoir leur vaccination en regard à la covid 19;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, le Centre d'Action bénévole Laurentides s'engage à effectuer le transport des personnes de 65 ans et plus, sans moyen de transport, de la municipalité à leur rendez-vous (sous réserve de disponibilité de bénévoles);

ATTENDU QUE la municipalité en contrepartie doit s'engager à rembourser les frais de kilométrage reliés à ces demandes de transport, selon le tarif en vigueur actuellement, soit 0,54\$/km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu;

Que le conseil accepte d'adhérer à l'entente de collaboration et à rembourser au Centre d'Action Bénévole Laurentides les frais de kilométrage occasionnés pour le transport des personnes de 65 ans et plus afin de recevoir la vaccination en regard à la covid 19 et n'ayant pas de moyen de transport pour s'y rendre, le tout selon le tarif présentement en vigueur de 0,54\$/km.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 50-21**

### **APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26% du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la

taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau appuie l'organisme Unis pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 51-21**

#### **CAMPAGNE DE MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite soutenir la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à pour 2020 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à mener des activités de sensibilisation en ce sens, en :

- Effectuant une publication via les médias sociaux de la municipalité.
- Publier un article à cet effet dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 52-21**

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 3 AU 9 MAI, SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces « RESENTIER C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 53-21**

#### **DEMANDE D'UN DÉLAI AUPRÈS DU MAMH, ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 355-2020 DE LA MRC DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE les procédures de modification de notre réglementation afin de faire concorder notre réglementation d'urbanisme au règlement 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de modifier certaines dispositions relatives à la protection des cours d'eau;

ATTENDU QUE la date limite pour adopter des règlements de concordance est le 26 avril 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Donald Richard et résolu.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de nous accorder un délai pour adopter les règlements de concordances nécessaires, afin de rendre notre réglementation municipale conforme au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides, lequel règlement devrait être adopté le 11 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 54-21**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'OBV RPNS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'OBV RPNS au coût de 100\$, Monsieur Dean Brisson, conseiller, demeurera le représentant de la municipalité auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 55-21**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.